

Travaux de concertation dans le cadre de la préparation de la stratégie du volet régionale du FEADER post 2020 en région Nouvelle Aquitaine

Compte-rendu du groupe de concertation sur la thématique « Installation » du 15 octobre 2020 à Limoges (Salle plénière du Conseil Régional)

Personnes présentes

99 personnes ont participé à ce groupe de concertation sur la thématique « Installation ». Des acteurs institutionnels (Etat et Région), des acteurs techniques, professionnel, associatif ou encore économique ont participé à ce temps d'échange. La liste précise de ces participants est présentée en annexe au compte-rendu.

Ordre du jour

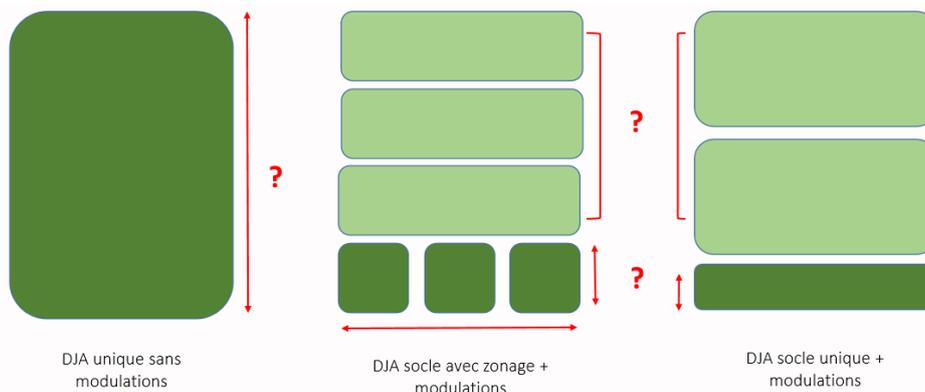
Rappel de l'ordre du jour :

- Discours introductif
- Présentation du déroulé de la matinée
- Partie 1 : Eléments de contexte et de calendrier
- Partie 2 : Bilan et enseignements de la programmation 2014-2020
- Partie 3 : PAC post 2020 : quels leviers pour répondre aux enjeux du renouvellement générationnel en agriculture
- Temps d'échanges sur la partie PAC post 2020
- Conclusion

Pistes de réflexions pour la DJA sur la programmation FEADER 2023- 2027

Le 15 Octobre 2020, un groupe de concertation élargi à l'ensemble des parties prenantes a été réuni à Limoges pour échanger sur les pistes de réflexions de la stratégie FEADER 2023-2027 à mettre en œuvre pour soutenir l'installation et le renouvellement générationnel en agriculture.

Dans un souci de simplification et de recherche d'un réel effet levier de la DJA, la Région Nouvelle-Aquitaine a proposé plusieurs pistes de scénario pour la DJA soutenue par le FEADER sur la période 2023-2027. Partant du constat que 3 des 4 modulations de la DJA actuelle (programmation FEADER 2014-2020) étaient accordées à plus de 70% des dossiers, la question de la réduction du nombre de modulation a été évoquée. A partir du schéma présenté ci-dessous, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité ouvrir les échanges aux différentes possibilités envisageables pour la simplification de la DJA. Il a ainsi été soumis des options visant à réduire les sources de modulations du montant de la DJA en évoquant également une suppression totale de toutes les modulations de la DJA qui prendrait alors la forme d'un montant unique.



Au travers de ces propositions, les participants ont été amenés à s'exprimer sur l'objectif que doit viser la DJA. En effet, les options favorisées seront différentes selon que l'on considère que la DJA est un outil qui assure un fond de roulement au jeune agriculteur ou que c'est un instrument permettant d'orienter et de façonner l'agriculture régionale.

Bilan des échanges sur les propositions de stratégie de soutien à l'installation par le FEADER 2023-2027

Les échanges lors du groupe de concertation sur la thématique « Installation » ont révélé que si les participants s'accordaient sur le fait que le rôle premier de la DJA était bien d'assurer un revenu et un fond de roulement à l'agriculteur qui s'installe, une grande partie d'entre eux considère que c'est également un outil au service de la stratégie agricole régionale. **A ce titre, il a semblé que la dimension politique de la DJA devait être conservée.** En conséquence, les échanges ont écarté l'option d'une DJA à montant unique.

La question de la variation du montant socle de la DJA selon les zones d'installation a été peu abordée lors des échanges du groupe de concertation. Cependant, les interventions l'ayant évoquée ont davantage pris le parti de leur maintien, notamment pour les installations en zones défavorisées.

D'une façon transverse, les participants ont acté la nécessité de simplifier les critères permettant de déterminer l'accès aux modulations et de vérifier les engagements qui leur sont associés.

Ce sont les modulations « hors cadre familial » et surtout « Investissements - Coût de reprise » qui ont concentré en grande partie les échanges du groupe de concertation sur les pistes de la future stratégie FEADER 2023-2027.

Les participants ont semblé s'accorder sur le fait que pour assurer le renouvellement générationnel en agriculture, la DJA devait être avant tout attractive pour les jeunes agriculteurs qui s'installent « hors cadre familial ». La complexité administrative associée à cette modulation et son inadéquation à certaines situations (bovins viandes) ont cependant été déplorées.

La modulation « Investissements - Coût de reprise » a été à l'origine de nombreux échanges et a été le sujet le plus clivant de ce groupe de concertation. Une partie des interventions a identifié cette modulation comme une incitation au surinvestissement renforçant ainsi le risque d'endettement à l'endettement. Afin de réduire ce risque d'endettement, il a été proposé d'orienter les investissements dans un cadre collectif.

Il a été évoqué l'effet pervers de la modulation « Investissements - Coût de reprise » sur les prix du matériel agricole. En effet, il apparaît que les vendeurs de matériel agricole intègrent les montants de subvention dans leur prix de vente. La possibilité de recourir à des options de coût simplifié et d'ouvrir l'éligibilité au matériel d'occasion dans le cadre de la DJA a été évoquée pour apporter une solution à cette difficulté. Par ailleurs, il est rappelé qu'un observatoire des prix sera susceptible d'apporter de la transparence aux pratiques commerciales.

D'autres interventions ont mentionné que la DJA, d'une façon générale, n'incitait pas à l'investissement car elle ne permettait pas à elle seule de soutenir les efforts financiers d'investissements nécessaires au démarrage d'une activité agricole. En revanche, elle apporte une garantie permettant aux agriculteurs d'accéder aux prêts bancaires. A ce titre, ces interventions ont souligné la nécessité de maintenir la modulation « investissement » de la DJA. De plus, il a été rappelé que la modulation « Investissements - Coût de reprise » ne soutenait pas uniquement l'acquisition de nouveaux matériels sur l'exploitation mais qu'elle apportait également un soutien à la reprise des investissements de l'exploitation acquise par le JA. Dans cette mesure, cette modulation ne constitue pas une incitation au surinvestissement. La Région indique qu'il faut se doter de chiffres plus précis sur la reprise dans l'investissement à donner pour objectiver cette remarque.

Perspective de stratégie de soutien à l'installation par le FEADER 2023-2027

La question de l'articulation entre le pacte bio et la DJA a été posée. Il a été précisé que le soutien à l'installation s'inscrivait également dans la dynamique de transition agro-écologique.

De même en ce qui concerne l'accès au foncier, il a été proposé qu'Alterna puisse garantir des prêts pour le foncier (question réglementaire au niveau UE) - outil de garantie de prêt (CA, BP, Crédit mutuel) : 10% de foncier max au global.

La modulation « investissement » est questionnée. La question de sa suppression ou de sa modification (en plafonnement, matériel d'occasion, matériel collectif → pour régler l'endettement) est abordée lors du groupe de concertation. Pour autant, certains partis considèrent qu'il est nécessaire de soutenir la modernisation de certaines exploitations pour être compétitif à l'export (notamment lorsque le marché local est restreint) et qu'à ce titre cette modulation doit être maintenue.

L'effet levier de la DJA (et de ses modulations) est questionné. La DJA est identifiée davantage comme une garantie permettant l'accès au prêt que comme un financement du lancement de l'activité.

La question de la limite de l'âge à 40 ans pour bénéficier de la DJA a été soulevée.

La possibilité d'une DJA couplée en versement mensuel a été évoquée.

Il a été évoqué que la modulation zonage défavorisée simple (qui cible élevage) est à maintenir. Cette remarque a fait réagir en soulignant que toutes les terres d'élevage ne sont pas en zones défavorisées. Il ne faut pas faire de la DJA un outil idéologique / politique. C'est une aide au démarrage. La DJA n'oblige pas à investir. La DJA permet de mettre le JA dans un parcours installé avec formation, et accompagnement. Si le crédit agricole finance c'est bien parce que le projet est ficelé par un plan d'entreprise.

La crainte sur la baisse de budget a été exprimée.

Il a été évoqué que la DJA fonctionne car plus le montant de la DJA est attractif, plus les JA s'installent (dispositif qui a fait ses preuves). Il est considéré qu'en laissant les jeunes agriculteurs doter librement et fortement leurs exploitations, ils nuisent à leur sécurisation et potentiel de transmission. En effet, plus les exploitations sont imposantes, plus elles sont vulnérables aux changements (climatiques, baisse de prod, prix des marchés en baisse) et intransmissibles.

La possibilité de créer une bonification de la DJA pour les producteurs dans un schéma coopératif a été posée.

Conclusion

En conclusion, il a été indiqué que la modulation « investissement » avait beaucoup concentré les échanges. Les échanges sur les modulations laissent à penser que le maintien de modulation est souhaité collectivement. C'est la nature des modulations à maintenir qui fait débat.

Annexe I : Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
ILBERT	NICOLAS	Région Nouvelle Aquitaine
VERDIER	SYLVIE	CERFRANCE GIRONDE
Saintout	Dominique	La Coopération agricole NA
HARLOUCHET	Xabi	ELB-Confédération Paysanne du Pays Basque
LAGARDE	Marie Laure	Conseil Régional NA
Farreng	Laurence	Parlement européen
RICHARD	Fanny	Région NA
GRAGLIA	André	APFeL Sud-Ouest
FALCON	Valentin	Pôle Haute Lande
thierry	marie	credit mutuel du sud ouest
Carpentier	Fanny	ARDEAR NA
Navailles-Argentaa	Christine	Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine
Chadelat	Sabrina	Pays de l'Isle en Périgord
COURTEIX	Clément	JA Nouvelle-Aquitaine
Lalondrelle	Jonathan	CAPITAIN
Girardin	Jacques	DDT de la Vienne
lesage	sophie	Grand Châtelleraut LEADER NordVienne
VANQUAETHEM	MATHILDE	IVBD
LECHEVALIER	Vincent	FREDT Nouvelle-Aquitaine
BARADAT	FLORENCE	DEPARTEMENT 33
VIGNAUD	Laurent	ASP Direction régionale Nouvelle-Aquitaine
MERIC	Marie	Département de la Gironde
RIGONDUNAUD	Pierre	Terre de Liens fédération Nouvelle Aquitaine
Tardy	Clément	MODEF
Chaumont	Lise	Région Nouvelle-Aquitaine
REYNIER	Sébastien	FR Cuma Nouvelle Aquitaine
DUFOUR	Daniel	Région Nouvelle-Aquitaine
Morin	Mathieu	Bio Nouvelle Aquitaine
COLON	Jean Marie	Chambre d'Agriculture de la Creuse
FOURNIER	Jessica	Champs du Partage
SAINTE-MARIE	Kattalin	Association Trebatu
benoist	laetitia	CAPITAIN
hadji	hadjira	hadjira.hadji@nouvelle-aquitaine.fr
Harlouchet	Xabi	ELB
REY	Richard	PETR Coeur Entre-deux-Mers
COLON	Jean Marie	Chambre d'Agriculture Creuse
FAURIE	Guy	Crédit Agricole
BRENNETOT	SAMUEL	Crédit Agricole Touraine Poitou
Tuzelet	Philippe	SAFER Nouvelle Aquitaine
MFOUME	Préscilla	GAL SOCLe

Ruet	Fabien	Conseil départemental de la Dordogne
Moreau	Guy	Conseil régional
GAONACH	Yves	SAFER Nouvelle-Aquitaine
Vignerot	Camille	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
Orvain	Jerome	Région NA
BIGRE	Nadia	Région NA Dir Agri
PELOSATO-METZ	Didier	DDT de Lot-et-Garonne
MONTEPINI	Julien	Région Nouvelle Aquitaine
VERDIER	SYLVIE	CERFRANCE GIRONDE
MULLER	Charles	Chambre d'Agriculture Haute-Vienne
SOCHON	Paul	Chambre d'Agriculture Haute-Vienne
BARRIERE	ANNE	DRAAF
Marion	MINAUD	Niort Agglo
Astruc	Thomas	Département de Lot-et-Garonne
Geneix	Lea	Sidam
chevalarias	fabien	Service agriculture CD24
Moulia Pelat	Virginie	InPACT NA
DASTE	Marie Christine	Conseil Departemental Landes
ROCHER	François	DDT 87 - SEA
TOMASINI	PEGGY	REGION NOUVELLE-AQUITAINE
Lecomte	Valérie	Pays de l'Agenais
Duquet	Samuel	Crédit Agricole Centre France
DUCASSOU LARRONDE	Emmanuelle	CAPB
Dumas	Nathalie	Conseil départemental Haute-Vienne
ROCHER	François	DDT de la Haute-Vienne / Service Economie Agricole
MICHELUZZI	Catherine	CRA NA
ETIENNE	LAETITIA	EDATER
Hervy	Claire	Région Nouvelle Aquitaine
RIGONDAUD	Pierre	Terre de liens NA
DARLET	Marie	Région Nouvelle-Aquitaine
Germain	Guillaume	Chambre Agriculture de la Vienne
LESAGE	Sophie	Grand Chatelleraut
DONZEAU	NICOLAS	COORDINATION RURALE HAUTE-VIENNE
FOSSEZ	Marie	CC PORTES SUD PERIGORD
Le Tallec	Nolwenn	Région Nouvelle-Aquitaine
BRETON	Etienne	Ardear NA
Magnes	Noëllie	Région Nouvelle-Aquitaine
Simonnet	marine	Région NAQ
favre	martial	Inpact Nouvelle Aquitaine
ROUGER	Julien	Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine
Moreau	Guy	Conseil régional
MASSOL	Camille	Région Nouvelle-Aquitaine
GRAGLIA	André	APFeL Sud-Ouest

LEDUQUE	Christian	Champs du Partage
ferre	eric	CDA17 + 79
LISSAJOUX	Emmanuel	CHAMBRE D'AGRICULTURE
JULIEN	Marine	Agrobio Perigord
TRIGNOL	François	Chambre d'agriculture de la Corrèze
maucouvert	alban	cd 33
SENECHAL	Olivier	DDT23
PEREIRA VAZ	BRUNO	Confédération Paysanne Nouvelle-Aquitaine
FOIX	SYLVAINÉ	Département de la Corrèze
VAN ONCEM	Leslie	CD 19
BAUMET	Véronique	Région Nouvelle Aquitaine
Dortignaq	Jean	Région nouvelle aquitaine
LAHIRIGOYEN	Emmanuel	DDTM64
Ducassou Larronde	Emmanuelle	capb
Reynaud	Jérémie	CD33
DELFOLIE	VALERIE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE